

MAIRIE D'ÉCOYEUX
RÉUNION DU CONSEIL
SÉANCE DU 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 16/05/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mmes Isabelle COSSON, Agnès LAFAYE, Sandrine CHASSELOUP, Maud DELCROIX, Janine LE ROUX, Carole LACROIX, Dominique BARBRAUD
MM. Pascal GILLARD, Olivier LAROCHE, Mickaël LIGNÉ, Pascal CAILLAULT, Cyrille BAIOLA, Gérard OUZEAU

Absents excusés : Mme Catherine VÉTELET pouvoir à Mme Dominique BARBRAUD
M Jean-Dominique RAGONNAUD pouvoir à M Pascal GILLARD

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Fixation de la redevance de l'occupation du domaine public (202505D001)

Monsieur le Maire rappelle ce qui est fait actuellement en matière de redevance d'occupation du domaine public par les commerçants.

-100 € pour les deux commerçants qui viennent 1 fois par semaine toute l'année

Jusqu'à maintenant aucune redevance n'était demandée pour les commerçants se rendant sur le marché qui a lieu deux fois par mois.

Il convient maintenant pour être conforme à la réglementation que ces commerces s'acquittent également d'une redevance.

Monsieur le Maire indique que cette redevance prendra effet au 1^{er} juillet 2025 avec facturation au semestre et qu'il convient d'en définir le montant.

Monsieur le Maire propose les redevances suivantes

- 2,00 € par marché effectué pour les commerçants utilisant l'électricité
- 1,50 € par marché effectué pour les commerçants n'utilisant pas l'électricité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité décide

- De voter les tarifs proposés
- De charger le Maire de recouvrir cette somme
- D'autoriser le maire à signer les conventions avec les commerçants

Devis SDEER suite sinistre stade (202505D002)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol de 350 m de câble électrique souterrain, alimentant les projecteurs du stade a été commis dans la nuit du 29 au 30 avril 2025.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Monsieur le Maire explique qu'au titre de notre garantie "VOL", seul le vol des câbles situés à l'intérieur des candélabres est couvert. Les câbles d'alimentation enterrés, eux, ne sont pas pris en charge par notre garantie.

Le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) s'est déplacé et a confirmé que l'intérieur des candélabres n'était pas endommagé. Le SDEER propose de faire les travaux de remise en état rapidement et profitera de cette occasion pour effectuer les travaux de mise en éclairage LED (voté en CM du 09 janvier 2025)

Monsieur le Maire présente le devis du SDEER qui s'élève à 6878,25 €HT soit 8253,90 €TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'accepter le devis du SDEER
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et les documents relatifs à ce dossier

Devis ESPRIT BOIS Insonorisation nouvelle salle du Conseil (202505D003)

Monsieur le Maire informe que suite à des remarques récurrentes sur l'acoustique et la résonance de la nouvelle salle du conseil, il a fait appel à l'entreprise locale ESPRIT BOIS afin de proposer une solution et un devis pour pallier ce problème.

L'entreprise propose l'installation en suspension d'ilots acoustiques très efficaces selon le dossier technique

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise ESPRIT BOIS d'un montant de 4992,60 €HT et 5991,12 €TTC.

Vu le coût, Monsieur BAÏOLA Cyrille, Conseiller Municipal propose de prendre contact avec la commune de Le Douhet qui a eu à gérer cette même problématique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- De reporter ce vote
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les renseignements nécessaires au traitement de cette problématique

Devis divers (202505D004)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 17 décembre 2024 le Conseil municipal a voté une « Autorisation de programme et crédits de paiement pour la répartition pluriannuelle du coût de la réhabilitation de Réfection de la Toiture de la Salle Château Vieux ». Ce programme a été étudié avec les devis de l'entreprise CZ COUVERTURE ZINGUERIE qui a déjà réalisé sur cette même salle les travaux de toiture (démolition de l'ancienne verrière et création d'une toiture traditionnelle dans le respect des normes Bâtiments de France)

Pour les formalités administratives il convient de valider le devis de l'entreprise CZ COUVERTURE ZINGUERIE. Monsieur le Maire rappelle le descriptif et le montant de ces devis

1. Toiture Sud-Est : 55986,00 €HT et 65489,60 €TTC
2. Toiture Nord-Ouest : 86817,00 €HT et 101577,65 €TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- De valider les deux devis de l'entreprise ZC COUVERTURE ZINGUERIE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération

Bilan sur le festival Itinérant

Monsieur le Maire rappelle qu'un Festival Itinérant s'est installé sur la commune du 16 au 19 mai 2025 et qu'il s'agissait d'un partenariat entre Saintes Grande Rive l'Agglo, les communes d'Écoveux et de Vénérand.

C'était une première sur le territoire. Le but était de promouvoir la culture et les Arts vivants au cœur des villages dans une ambiance festive et décontractée. Plusieurs spectacles et activités artistiques ont été proposés durant toute la semaine.

En nombre de visiteurs, le résultat est moindre, malgré des spectacles de qualité pour tout public. Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE fait remarquer qu'il y a eu un manque de communication, les flyers ont été mis à disposition trop tardivement. Cette information sera remontée à Saintes Grande Rive, l'Agglo.

Agnès LAFAYE, troisième adjointe, déplore un faible partage de l'information sur les réseaux sociaux de la mairie.

Les élus remercient les associations l'APE, Le Palet Ecozien, le foyer rural, l'Aquariophilie et Terre Habitat 17 pour leur participation.

Informations diverses et comptes-rendus

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements du Club des Voitures anciennes pour l'accueil fait lors de son passage sur la commune.

Monsieur le Maire Présente une demande d'un traiteur pour installer son camion magasin tous les vendredis. Il sera proposé à ce traiteur de s'installer sur le parking des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire rapporte qu'il a reçu un courriel de Mme NIVART-ONCHALO de la trésorerie. Elle fait le point sur la situation financière de la commune, précise que l'endettement est maîtrisé et conclut que la commune présente une bonne situation financière

Questions diverses

Le Maire, Pascal GILLARD, informe qu'il a assisté aux entretiens de recrutement des candidats pour le poste de policier municipal.

Les deux candidats ont un profil différent mais très intéressant chacun. Les Maires des 3 communes doivent se réunir pour prendre une décision.

La Première Adjointe, Isabelle COSSON informe le Conseil que la collecte des biodéchets va être mis en place en juin 2025. Les administrés intéressés devront se rendre en mairie afin de récupérer un bio-seau. La publicité passera dans le prochain bulletin municipal

Le Deuxième Adjoint, Oliver LAROCHE relate les problèmes d'inondation du lotissement « Champ de la Croix ». Il explique avoir rencontré le Conseil Départemental pour trouver une solution. Les agents communaux ont réalisé une digue. Celle-ci ne solutionnera peut-être pas toute la problématique et il sera peut-être nécessaire de prévoir quelque chose au niveau de la voirie interne.

Il précise qu'un nouveau chantier pour la gestion du pluvial va commencer la semaine suivante au village de la Tillée. Il informe le Conseil que des miroirs vont être installés « champ du Lièvre » et « chez mervaud »

La Troisième Adjoint, Agnès LAFAYE, annonce que le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction.

Le Quatrième Adjoint, Mickaël LIGNÉ, informe le Conseil que la sortie « Séniors » se déroulera le 23 août 2025. Cette année, nos aînés auront la chance de faire une Croisière Gourmande au cœur du Marais Poitevin.

Pascal CAILLAULT, Conseiller municipal, fait remarquer que l'éclairage du boulodrome reste fréquemment allumé la nuit. Il demande s'il serait possible d'installer une minuterie à l'éclairage. Olivier LAROCHE doit voir avec l'entreprise locale SARL PETIOT.

Séance levée à 20 heures 22

La Secrétaire de Séance

Le Président de Séance

Isabelle COSSON

Pascal GILLARD